

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin paraîtra le 7 Août

Nous avisons nos adhérents ainsi que nos agents que, pendant la période du 15 juillet au 15 septembre, les bureaux du Syndicat seront fermés le samedi après-midi.

Les opérations de caisse et les commandes verbales devront donc être faites dans la matinée de chaque samedi.

Syndicat agricole de la commune de Saint-Viaud

Le dimanche 11 juillet, à 9 heures, dans la salle des fêtes du presbytère de Saint-Viaud, un très grand nombre de nos syndiqués de cette commune et de celle de Saint-Père-en-Retz, se sont réunis sous la présidence de M. Louis de Clerville, maire de Saint-Viaud, et après les explications et l'exposé de M. Ed. Gouin, agent général du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, ont voté à l'unanimité la création du Syndicat agricole de Saint-Viaud et son rattachement à notre Syndicat Central comme section communale.

Après l'adoption des statuts du nouveau Syndicat, son bureau a été constitué aussitôt, et M. François Porcher, de la Misseron, en Saint-Père-en-Retz, nommé président.

LA SITUATION Les Engrais

Dans notre bulletin du 10 juillet, qui donnait les nouveaux prix des engrais, nous attirions l'attention de nos adhérents sur ce que ces prix ne nous étaient assurés que pour le mois de juillet et même pour certains engrais jusqu'à concurrence d'une quantité assez limitée. Nous ne sommes donc surpris que pour les quantités qui nous seront demandées jusqu'au 31 courant, et étant donnée la nouvelle hausse de la livre anglaise passée de 180 fr. au 30 juin dernier à 247 fr. ce jour, il y a à craindre que pour beaucoup d'articles, les vendeurs ne veuillent plus s'engager pour une période même moindre qu'un mois, et décident de marcher au jour le jour.

Nous ne pouvons donc qu'engager les cultivateurs qui auront des achats d'engrais à faire pour les emplacements d'automne à nous passer immédiatement leurs ordres pour que nous puissions les faire enregistrer sans retard avant le 1er août.

OBSERVATIONS

En général nous nous trouvons pour toutes les marchandises que nous pouvons procurer à nos adhérents et dont la nomenclature et les prix figurent à la 3e page de notre bulletin, devant une situation encore plus préoccupante que celle des engrais.

A part pour quelques rares produits que nous pouvons encore faire livrer à prix fermes, par suite de conventions particulières, nous sommes dans l'obligation de ne plus faire figurer dans notre bulletin les prix pratiqués sur à peu près tous les autres.

Les variations de prix sont trop fréquentes, trop brusques et trop importantes pour que nous puissions les publier avec intérêt dans un bulletin qui ne paraît que tous les 15 jours, lorsque dans

cet intervalle nous sommes avisés de 2, 3 et 4 changements de prix. De plus certains produits manquent déjà sur place et ne pourront que manquer de plus en plus, par défaut d'approvisionnement. Nous allons donc être obligés d'indiquer seulement que, à défaut de prix fermes, nous ne pourrions exécuter les ordres qui nous seront passés, qu'au cours. Nos syndiqués voudront donc bien mentionner cette condition expresse sur leurs commandes de produits divers.

Concours Départemental de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure A SAINT-NAZAIRE

LE LUNDI 28 JUIN 1926

Le 28 juin a eu lieu, à Saint-Nazaire, en même temps que le Comité local, le concours annuel de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure.

Comme celui de 1925 à Châteaubriant, il a remporté un plein succès tant par le nombre des visiteurs que par la quantité (au moins 250) et surtout la qualité des animaux présentés.

L'an dernier, Châteaubriant se trouvant en plein centre d'élevage Maine-Anjou, le concours comptait une masse imposante de représentants de cette race, mais malgré la distance les éleveurs de normands de l'ouest ont également eu un gros effort pour y conduire quelques dizaines des plus beaux sujets de leurs étables.

Cette année à Saint-Nazaire les éleveurs de Maine-Anjou ont tenu à faire preuve de la même bonne volonté. Et de Châteaubriant, de Rougé, de Saint-Sulpice, de Saint-Mars-la-Jaille, étaient venus plusieurs wagons d'animaux de tout premier choix qui furent fort admirés. Très satisfait de cet effort, M. Delhommeau, secrétaire général de la Société des Eleveurs de la race Maine-Anjou tint à créer deux prix de championnat qui furent attribués pour le plus beau taureau à M. Boucherie, pour la plus belle femelle à M. le marquis de La Ferronnays, après une longue comparaison de sa vache avec la génisse de M. Le Gouais. Le premier prix d'ensemble récompensa le lot magnifique de M. Le Gouais. Le jury était composé de MM. Delhommeau, de Maquillé, Davost, éleveur à Craon (Mayenne), et Herbert, d'Abbatretz.

La race Nantaise n'était pas représentée par le nombre de sujets qu'on pouvait espérer. Certes ceux qu'on voyait étaient de très belle qualité. Mais de Couéron, réputé pour être un centre d'élite du bétail nantais et dont les relations avec Saint-Nazaire sont faciles, un seul éleveur avait tenté le déplacement, et les régions de Plessé, de Port-Saint-Père, de Saint-Hilaire-de-Chaléons, du Clion où l'on connaît encore de belles étables, n'avaient envoyé aucun animal ! Que les éleveurs Nantais ne continuent pas dans cette voie de désintéressement et d'absentéisme ! De nos jours tout se fait par la réclame et les concours agricoles, surtout ceux de l'importance des concours départementaux, ont pour buts principaux de créer l'émulation parmi l'élite des éleveurs et de permettre à chacun de montrer la qualité de son élevage, ses progrès, et d'engager ceux qui admirent les beaux animaux qu'il expose à devenir plus tard ses clients. Quand la masse des agriculteurs voit peu à peu une race disparaître des concours elle s'en désintéresse. Il serait fâcheux que s'éteignît cette race nantaise, moins précieuse que d'autres, mais si précieuse par sa rusticité, son aptitude au travail et sa production beurrière. Les éleveurs de Nantais feront bien de se réveiller quand il est temps encore et d'inviter à l'avenir leurs collègues courageux qui n'ont pas hésité à venir à Saint-Nazaire avec leurs animaux. Le jury de la race nantaise était composé de MM. Maillais, de Saint-Etienne; Guellec, vétérinaire à Savenay; Herbelin, de Saint-Christophe-du-Ligneron (Vendée); et Olivier, de Couéron. Le premier prix d'ensemble échut à M. Clavier, de Corsept.

Le lot d'animaux normands amenés au concours constituait certainement le plus beau et le plus important ensemble de

cette race qui ait jamais été réuni dans notre département.

La plupart avaient été fournis par les communes de Donges et de Montoir dont l'élevage est des plus florissants. On regretta de ne rencontrer que quelques très rares représentants de la région de Saint-Etienne-de-Montluc, pourtant peu éloignée qui fut jadis des premières à tenter dans notre département l'élevage du normand.

Par contre, les éleveurs du pays de Retz avaient fait un effort méritoire en envoyant, malgré les difficultés de communication, une trentaine de leurs plus beaux sujets.

Le jury des mâles était composé de MM. Loyer-Roussel, éleveur à Champcerie (Orne), et président du jury des normands au concours général à Paris; Chevalier, de Cordemais, et Babin, de Saint-Etienne. Les deux jurys qui se partageaient les femelles étaient formés, l'un de MM. Michelat, vétérinaire départemental; Duffel, de Saint-Gervais (Vendée); Fillaud, de Rouans, et Monnier, de Saint-Père-en-Retz, l'autre de MM. Aufray, de Saint-Etienne; Pelcot, de Littry (Calvados); Nauleau, de Châteauneuf (Vendée), et Langlois, de Machecoul.

Le classement de ces animaux ne fut pas chose facile à cause de leur qualité et de leur nombre. La section des vieux taureaux de 4 dents et plus qui était la moins fournie comptait cependant une dizaine de concurrents, et toutes les sections de femelles, sauf les génisses de 4 dents moins nombreuses, formaient des lots d'environ 25 animaux.

Quelques remarques très nettes se dégagèrent du concours comme elles se dégagèrent des visites faites dans les étables par les experts du Syndicat d'élevage normand. D'abord, la rive gauche de la Loire est dotée actuellement de meilleurs étalons que la rive droite, et ensuite la moyenne des taureaux n'est pas à la hauteur de la moyenne des femelles.

Si l'on prenait une section quelconque de mâles, on rencontrerait quelques sujets très remarquables dominant de beaucoup le reste du lot, généralement très médiocres. En dehors des premiers l'ensemble des mâles était formé, certes, de beaux animaux d'élevage, mais qui n'accusaient pas suffisamment les qualités de finesse et de race qu'on doit exiger d'un étalon. C'est en raison de ce fait que peu de récompenses supplémentaires furent créées et que quelques prix prévus ne furent pas distribués. Ces économies furent réparties sur les femelles, qui, elles, présentaient une homogénéité parfaite. La qualité moyenne de chaque section, notamment des génisses de deux dents et des vaches était absolument remarquable et beaucoup qui ne furent pas récompensées malgré la création de nombreux prix supplémentaires n'étaient guère inférieures aux premières.

Ces lots de femelles ont été vivement admirés et plusieurs éleveurs et marchands de bestiaux de Normandie ne cachèrent pas que parfois les concours de leurs pays n'en produisaient pas de meilleurs.

Un autre fait intéressant est le nombre important des vieux taureaux. Il prouve que les éleveurs commencent à se pénétrer de cette idée, qu'un taureau n'est pas un animal d'élevage; son rôle n'est pas dans un délai plus ou moins court, mais de fournir une bonne descendance. Or, on ne sait vraiment qu'un animal est un bon reproducteur que lorsqu'on a vu ses enfants grandir. S'ils donnent satisfaction, que le taureau soit gardé le plus longtemps possible. C'est ainsi que le vieil étalon de M. Joyau, « Ami », né en 1922, qui reçut le prix de championnat des mâles, commence à voir autour de lui une légion de ses petits enfants.

Le championnat des femelles donna lieu à une sérieuse compétition entre la vache de M. Leduc et la génisse à 4 dents de M. Victor Lebeau. Après un long examen du jury des championnats, composé comme pour les prix d'ensemble de MM. Loyer-Roussel, Aufray et Michelat, ce fut la vache qui l'emporta.

Huit lots superbes s'alignèrent pour les prix d'ensemble. M. Joyau obtint avec ses magnifiques animaux la première place devant MM. Dosset et Victor Lebeau que le jury classa ex-æquo.

En dehors des bêtes à cornes, un bon concours de chevaux de trait fut examiné par MM. André Lefevre, Létourneau, Lucien Dufour et Pierrot, vétérinaire à Saint-Nazaire.

Quelques éleveurs présentèrent des spécimens intéressants des espèces porcines et ovines et des animaux de basse-cour. Ils furent jugés par MM. l'abbé Fonteneau, de Camiran et Cormier. On remarquait particulièrement le gros lot d'une vingtaine de porcs amené par M. Curet, et les moutons de M. Lebeau.

1° CLASSE. — ESPECE BOVINE

1° Catégorie. — Race Normande

1° section. — Taureau sans dents de remplacement. — 1° prix, 150 fr., Robard, le Collet, les Moutiers; 2°, 100 fr., Turpin-Hervé, à Rouans; 3°, 75 fr., Bachelier, la Chapellerie, Chéméré; 4°, 60 fr., Halgand Eugène, la Bernuais, Montoir; 5°, 40 fr., Lebeau Victor, à Bratz, Montoir.

2° section. — Taureaux n'ayant pas plus de deux dents. — 1° prix, 200 fr., Dosset, à Buzay, Ronans; 2°, 150 fr., Lefevre et Viaud, Pierre-Lévy, Chéméré; 3°, 100 fr., Rialland fils, la Rovenais, Donges; 4°, 75 fr., Evin, la Mare, Donges.

3° section. — Taureaux ayant 4 dents et plus. — 1° prix, 200 fr., Joyau, au Marais-Gautier, Saint-Père-en-Retz; 2°, 150 fr., Rialland père, le Haut-Village, Donges; 3°, 100 fr., Hémy fils, à Bossènes, Donges; 4°, 75 fr., Bachelier, précité; 5°, 50 fr., Moyon, à Tréveneuc, Donges; prix supplémentaire, 50 fr., Corbé Joseph, la Taillée, Montoir.

4° section. — Génisses sans dents de remplacement. — 1° prix, 150 fr., Leduc Georges, Saint-Père-en-Retz; 2°, 100 fr., Dosset, précité; 3°, 75 fr., Turpin, précité; 4°, 60 fr., Lebeau Victor, précité; 5°, 50 fr., Moreau, Princé, Chéméré; prix supplémentaires, 40 fr., Halgand, précité; Moyon Joseph, précité; Rialland père, précité.

5° section. — Génisses n'ayant que deux dents. — 1° prix, 150 fr., Joyau, précité; 2°, 100 fr., Lebeau Victor, précité; 3°, 75 fr., Rialland père, précité; 4°, 60 fr., Moyon, précité; 5°, 50 fr., Moreau, précité; prix supplémentaires, 40 fr., Turpin, précité; Hémy, précité; Bardy, la Raffinière, Rouans; Bachelier, précité.

6° section. — Génisses n'ayant que 4 dents en bouche. — 1° prix, 150 fr., Lebeau Victor, précité; 2°, 100 fr., Joyau, précité; 3°, 75 fr., Turpin, précité; 4°, 50 fr., Dosset, précité; prix supplémentaire, 50 fr., Bachelier, précité.

7° section. — Vaches pleines ou à lait ayant au moins 4 dents en bouche. — 1° prix, 150 fr., Leduc, précité; 2°, 100 fr., Joyau, précité; 3°, 75 fr., Moyon, précité; 4°, 60 fr., Fillaud René, Belle-Vue, Rouans; 5°, 50 fr., Bardy, précité; prix supplémentaires, 40 fr., Bachelier, précité; Rialland père, précité; Jagot, à Montoir; Dosset, précité; Corbé, précité; Turpin, précité.

Prix de Championnat offerts par le Syndicat d'élevage du bétail normand de la Loire-Inférieure. — Au plus beau mâle, 150 fr., et un objet d'art, Joyau, précité. — A la plus belle femelle, 100 fr., et un objet d'art, Leduc, précité.

Prix d'ensemble. — 1° prix, 200 fr., Joyau, précité; 2° ex-æquo, 175 fr., Dosset, précité; Lebeau Victor, précité; 4°, 150 fr., Turpin, précité; 5°, 125 fr., Rialland père, précité; 6°, 100 fr., Rialland fils, précité; 7°, 75 fr., Bachelier, précité; 8°, 50 fr., Moyon, précité.

2° Catégorie. — Races Parthenaise, Nantaise, Vendéenne

1° section. — Taureaux sans dents de remplacement. — 1° prix, 150 fr., Lepage, Couéron; 2°, 100 fr., Violin, Campbon.

2° section. — Taureaux n'ayant pas plus de deux dents. — 1° prix, 200 fr., Violin, précité.

3° section. — Taureaux ayant 4 dents en bouche et plus. — 1° prix, 200 fr., Clavier, à Corsept.

4° section. — Génisses sans dents de remplacement. — 1° prix, 150 fr., Bachelier, précité; 2°, 100 fr., Lepage, précité; 3°, 75 fr., Violin, précité; 4°, 50 fr., Lebeau Victor, précité.

5° section. — Génisses n'ayant que deux dents. — 1° prix, 150 fr., Clavier, précité;

2°, 100 fr., Violin, précité; 3°, 75 fr., Lepage, précité; 4°, 50 fr., Lebeau Victor, précité.

6° section. — Génisses n'ayant que 4 dents. — Néant.

7° section. — Vaches pleines ou à lait ayant au moins 4 dents. — 1° prix, 150 fr., Lepage, précité; 2°, 100 fr., Clavier, précité; 3°, 75 fr., Bachelier, précité; 4°, 50 fr., Violin, précité.

Prix d'ensemble. — 1° prix, 200 fr., Clavier, précité; 2°, 150 fr., Lepage, précité; 3°, 100 fr., Violin, précité.

3° Catégorie. — Race Maine-Anjou

1° section. — Taureaux sans dents de remplacement. — 1° prix, 150 fr., Le Gouais, Saint-Sulpice-des-Landes; 2°, 100 fr., Gautier, la Mercerie, Châteaubriant; 3°, 75 fr., marquis de La Ferronnays, Saint-Mars-la-Jaille.

2° section. — Taureaux n'ayant pas plus de deux dents. — 1° prix, 200 fr., Bricaud, Châteaubriant.

3° section. — Taureaux ayant 4 dents et plus. — 1° prix, 200 fr., Boucherie, la Durantais, Rougé; 2°, 150 fr., marquis de La Ferronnays, précité.

4° section. — Génisses sans dents de remplacement. — 1° prix, 150 fr., marquis de La Ferronnays, précité; 2°, 100 fr., Boucherie, précité; 3°, 75 fr., Gautier, précité.

5° section. — Génisses n'ayant que deux dents. — 1° prix, 150 fr., Boucherie, précité; 2°, 100 fr., marquis de La Ferronnays, précité; 3°, 75 fr., Le Gouais, précité.

6° section. — Génisses n'ayant que 4 dents. — 1° prix, 150 fr., Le Gouais, précité.

7° section. — Vaches pleines ou à lait ayant au moins 4 dents. — 1° prix, 150 fr., marquis de La Ferronnays, précité; 2°, 100 fr., L. Gouais, précité; 3°, 75 fr., Gautier, précité.

Prix de Championnat offerts par la Société des Eleveurs de la race Maine-Anjou. — Au plus beau mâle, 100 fr., Boucherie, précité.

A la plus belle femelle, 100 fr., marquis de La Ferronnays, précité.

Prix d'ensemble. — 1° prix, 200 fr., Le Gouais, précité; 2°, 150 fr., marquis de La Ferronnays, précité; 3°, 100 fr., Boucherie, précité; 4°, 50 fr., Gautier, précité.

2° CLASSE. — ESPECE CHEVALINE (Chevaux de trait)

Pouliches de 2 ans. — 1° prix, 100 fr., Gouraud Louis, à la Hêlardière, Donges; 2°, 70 fr., Aoustin Eugène, la Grée, Saint-Malo-de-Guersac; 3°, 50 fr., Bocandé Prudent, l'Immaculée, Saint-Nazaire; 4°, 40 fr., Debec, à Reton, Saint-Nazaire.

Juments de trait de 3 ans. — 1° prix, 100 fr., Fillaud, Quatre-Vents, Saint-Nazaire.

Poulinières suivies de leurs poulins de l'année. — 1° prix, 100 fr., veuve Lahaye, Saint-Malo-de-Guersac; 2°, 70 fr., Lebeau Auguste, l'Immaculée, Saint-Nazaire; 3°, 60 fr., Juin Emmanuel, à Donges; 4°, 50 fr., Moyon-Joseph, Donges; 5°, 40 fr., Aoustin Eugène, Saint-Malo-de-Guersac; 6°, 30 fr., Aoustin J.-B., Saint-Malo-de-Guersac.

3° CLASSE. — ESPECE PORCINE

Race française

Mâles. — 1° prix, 70 fr., Violin Emile, Sainte-Marie-de-Campbon.

Femelles. — 1° prix, 50 fr., Violin Sainte-Marie-de-Campbon.

Races étrangères

Mâles. — 1° prix, 70 fr., Curet, à Châteaubleau.

Femelles. — 1° prix, 50 fr., Curet, à Châteaubleau.

Prix d'ensemble, 100 fr., Curet, à Châteaubleau.

4° CLASSE. — ESPECE OVINE

Béliers. — 1° prix, 40 fr., Lebeau Victor, Montoir; 2° 25 fr., Mme Guibert, à l'Immaculée, Saint-Nazaire; 3°, 15 fr., Dervé Joseph, à l'Immaculée, Saint-Nazaire.

Brebis de 1 à 2 ans. — 1° prix, 40 fr., Lebeau Victor, Montoir; 2°, 25 fr., Dervé

Joseph, l'Immaculée, Saint-Nazaire; 3°, 10 fr., Lebeau Auguste, à l'Immaculée, Saint-Nazaire.

Animaux de basse-cour. — Poulets et Canards

1° prix, médaille d'argent de la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture, M. Debonne, Saint-Nazaire; 2°, médaille de bronze, M. Eon, Saint-Nazaire.

Produits agricoles

1° prix, 10 fr., Mme Guibert, à l'Immaculée, Saint-Nazaire.

LA LUTTE contre la pyrale, la cochyliis et l'eudémis

EN BOURGOGNE, EN CHAMPAGNE ET DANS LA LOIRE-INFERIEURE (SUITE ET FIN)

4 Efficacité comparée de la lutte contre la première et contre la deuxième génération. — Les résultats champenois sont les suivants :

Table with 2 columns: Moyenne générale des témoins pour 100 ceps, Moyenne générale des parcelles traitées uniquement contre la première génération, Moyenne générale des parcelles traitées contre les deux générations.

Table with 2 columns: Moyenne générale des témoins, Moyenne générale des parcelles traitées uniquement contre la première génération, Moyenne générale des parcelles traitées contre les deux générations.

Table with 2 columns: Moyenne générale des témoins, Moyenne générale des parcelles traitées uniquement contre la 1ère génération, Moyenne générale des parcelles traitées contre les deux générations.

De ce qui précède, il résulte donc que la lutte contre la première génération a été presque toujours inutile, — que la lutte contre la deuxième génération a été des plus efficaces, — et que la lutte contre la première et la deuxième générations a donné des résultats tantôt supérieurs, tantôt inférieurs à ceux de la lutte contre la deuxième seule, mais toujours efficaces.

Le problème ainsi soulevé est des plus graves, si l'on généralise les conclusions champenoises relativement à la première génération. Le problème est double : les arsenicaux qui légalement ne peuvent être employés que contre la première génération seraient-ils sans valeur ? Les vins ordinaires et même les mi-fins seraient-ils, de par la loi et de par les nécessités de l'hygiène, sans défense contre les vers ampélophages ? A cela nous répondrons que les arsenicaux ont donné des résultats certains, mais évidemment non parfaits dans le Rhône, et que par conséquent la lutte contre la première génération est indispensable quoique insuffisante; d'autre part, il n'est peut-être pas inutile de formuler certaines réserves sur l'interdiction des traitements arsenicaux contre la deuxième génération, certaines maisons de commerce l'enfreignant, assurées qu'elles sont peut-être de l'impunité; d'ailleurs un vin provenant d'une vigne traitée dans la première quinzaine de juillet aux arsenicaux, a révélé à l'analyse 0 mg. 02 à 0 mm. 03

d'arsenic par litre, soit par conséquent une dose extrêmement faible et sans danger. L'insuffisance de la lutte contre la première génération pourrait bien soulever à nouveau le problème du danger arsenical, ainsi que celui de l'utilisation du tabac par le monopole d'Etat pour la fabrication de la nicotine; chacun sait que la nicotine est en quantité insuffisante et que par conséquent elle est trop chère pour l'immense majorité des viticulteurs qui font juste leurs frais; il ne faut pas être surpris si de tous côtés à l'heure actuelle on insiste pour que les manufactures de l'Etat livrent enfin les quantités de nicotine nécessaires à l'agriculture et à la viticulture.

5° Pratique des traitements. — Les expérimentateurs champenois estiment que les traitements effectués grappe par grappe, à l'aide d'un appareil à jet interrupteur ne se sont pas montrés nettement supérieurs à ceux effectués comme s'il s'agissait d'une pulvérisation ordinaire, en ayant simplement le soin de diriger le jet perpendiculairement aux ceps et en lâchant d'atteindre plus particulièrement les grappes.

6° Foudrages arsenicaux. — Les Usines du Rhône ont livré gratuitement des poudres arsenicales en vue de l'expérimentation; les dites poudres contiennent 10 et 15 % d'anhydride arsenique, soit 1/4 et 1/3 d'arséniate de chaux chimiquement pur, en mélange avec de la chaux. Il semble qu'il suffise de pulvériser ces poudres lorsque les fleurs sont bien dégagées, soit fin mai début juin pour le Rhône, à raison de 10 à 15 kil. par hectare, en mélange ou non avec le soufre contre l'oïdium; on recommande de faire au préalable le traitement cupro-arsénial habituel. Les poudres n'ayant pas d'adhérence, il nous semble qu'elles ne peuvent pas être employées en traitement principal contre les vers, mais seulement comme complément d'un ou de deux traitements à la bordelaise additionnée d'arséniate de plomb ou d'arséniate de chaux.

Quoiqu'il en soit les expériences avec les poudres sont commencées; des pesées comparatives seront effectuées dont nous rendrons compte à nos lecteurs.

R. BICHER,
Professeur d'agriculture à Villefranche.
(Le Progrès agricole et viticole).

Loi du 3 juillet 1926 assurant dans des conditions plus favorables l'approvisionnement en blé en farine et en pain

(Journal officiel du 4 juillet, page 7354.)
Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — A partir du 1er juillet 1926, le Gouvernement pourra suspendre, par décret rendu sur la proposition des ministres de l'Agriculture et des finances, la perception de la totalité ou d'une partie seulement des droits de douane sur des quantités à déterminer de blés tendres destinés à être livrés à la boulangerie à l'état de farines panifiables. Ce décret fixera les conditions d'application de la présente loi.

Art. 2. — A titre exceptionnel, pendant la durée d'application des mesures qui auront été édictées en vertu des dispositions de l'article 1er, les sociétés ou associations coopératives de meunerie sont autorisées à mélanger aux blés de leurs adhérents des blés exotiques et des succédanés et ce, sans perdre les immunités fiscales attachées à leur qualité de coopérative.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi d'Etat.

Fait à Paris, le 3 juillet 1926.
EASTON DOUMERGUE,
Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Agriculture,
François BIZET.
Le Ministre des Finances,
J. CAILLAUX.

DES SERVANTES DE FERME POUR NOS AGRICULTEURS

Nombreuses sont les exploitations agricoles qui manquent de vachères, servantes de ferme, femmes de basse-cour, etc.

Pour suppléer à ce manque d'ouvrières françaises, certains agriculteurs ont eu recours à des femmes étrangères et, en particulier, à des Polonaises, qui se sont montrées excellentes travailleuses. Malheureusement, le nombre des ouvrières introduites en France chaque mois était jusqu'à présent trop faible pour permettre de satisfaire, dans un besoin raisonnable, des besoins considérables.

Cette situation vient, heureusement, d'être modifiée; d'une part, le nombre de femmes polonaises pouvant être introduites isolément est actuellement plus élevé que par le passé; d'autre part, il existe une possibilité d'augmenter encore ce nombre en groupant, par village, plusieurs demandes et en les transmettant ensemble.

Le gros obstacle que rencontre, en effet, le recrutement féminin, est la répugnance marquée par les autorités et par les familles à laisser partir seules des jeunes filles destinées à se trouver complètement livrées à elles-mêmes.

Le seul fait de garantir, avant le départ, que plusieurs femmes seront placées en

semble, soit chez le même employeur, soit chez des employeurs voisins, suffira pour augmenter très sensiblement le nombre des départs. Les agriculteurs d'une même commune ont donc intérêt à se grouper par deux ou trois et à transmettre ensemble leurs demandes aux bureaux de main-d'œuvre, car ces demandes seront satisfaites plus facilement que les demandes de femmes isolées, donc plus rapidement.

Nous leur conseillons de profiter sans attendre des circonstances actuelles favorables, car il est possible qu'au moment des gros travaux il soit moins facile de satisfaire rapidement leurs demandes.

POUR AVOIR DE SUITE DES SERVANTES DE FERME

Les agriculteurs ont actuellement de grosses difficultés pour trouver les servantes de ferme qui sont indispensables pour assurer la bonne marche de leur exploitation.

Pour suppléer au manque d'ouvrières françaises, nombre d'agriculteurs seraient disposés à faire appel à des étrangères et, en particulier, aux Polonaises qui se sont toujours montrées d'excellentes travailleuses, mais, jusqu'à présent, la durée des délais d'introduction : deux et souvent trois mois, était vraiment prohibitive.

Grâce à l'amélioration des conditions de recrutement à l'étranger, les agriculteurs ont au contraire, maintenant, la possibilité de recevoir des servantes de ferme dans un délai maximum de quinze jours. Il leur suffit, pour cela, de s'adresser au bureau de main-d'œuvre agricole, 2, rue Scribe, Nantes.

Confédération Générale des Vignerons DU CENTRE ET DE L'OUEST

Vœux du Congrès d'Angers (12 Jan. 1926)

I. Le sucrage et le vinage

Considérant que la chapitalisation recèle l'un des facteurs les plus efficaces de l'amélioration des vins ;

Emet le vœu que le régime actuel soit maintenu et donne mandat à son Conseil d'administration d'agir en toutes circonstances pour assurer ce maintien.

Considérant, par ailleurs, que le vinage à la cuve, à l'alcool de vin, peut présenter également le plus grand intérêt, décide d'en poursuivre l'obtention en franchise — sans porter atteinte aux droits acquis, en ce qui concerne la chapitalisation.

La vente du produit

Considérant que l'assujettissement des viticulteurs à l'affichage du degré leur porte un préjudice considérable en modifiant d'une façon complète les conditions de vente du vin,

Emet le vœu, que le décret du 15 août 1925 soit révisé et que le texte proposé par la Commission du 11 décembre 1925 soit adopté par M. le ministre de l'Agriculture.

III. Les tarifs douaniers et les tarifs de transport à l'exportation

Le Congrès émet le vœu,

1° Que pour faciliter l'indispensable exportation, les pouvoirs publics mettent toute leur énergie à obtenir des avantages pour les vins français; qu'ils sollicitent, en particulier, le tarif minimum dans les pays qui viendraient à renoncer au régime sec;

2° Que des droits de douane élevés, en rapport avec la valeur du change, viennent réduire l'entrée des vins étrangers en France — réduction d'autant plus impérieuse que dans les circonstances actuelles notre pays doit vivre sur lui-même et ne pas importer les produits qu'il obtient de son sol en quantité suffisante;

3° Que les Compagnies de chemin de fer accordent des réductions des prix de transport par voie ferrée pour les vins destinés à l'exportation; que notamment la réduction de 35 o/o applicable à partir de 800 kilomètres jusqu'à la gare-frontière soit aussi pleinement pour un parcours de 500 kilomètres; que cette réduction, accordée à titre temporaire et seulement jusqu'au 1er janvier 1927, soit définitivement.

IV. Le contingentement des vins tunisiens

Le Congrès, Demande, conformément aux vœux de toutes les grandes Associations viticoles françaises, que le contingent d'importation des vins tunisiens en France soit fixé ne varier à 350.000 hectos.

Proteste avec énergie contre la manœuvre récente, par laquelle des vins tunisiens importés au-delà du contingent de la campagne actuelle ont été imputés sur le contingent de la campagne prochaine.

V. Les produits nicotinés pour la viticulture

Le Congrès : Considérant l'impossibilité dans laquelle se trouve le Monopole des Tabacs d'assurer l'approvisionnement des viticulteurs en produits nicotinés,

Emet à nouveau le vœu que les viticulteurs soient autorisés à cultiver des

tabacs très ordinaires — tabacs qui seraient dénatés aussitôt après la récolte, afin d'être employés comme produits nicotinés.

VI. Les appellations d'origine

Le Congrès demande aux parlementaires du bassin de la Loire de hâter la discussion et le vote de la proposition Capus, sur les appellations d'origine.

VII. Le dégrèvement des vins

Le Congrès demande :

1° Que les vins soient pris en charge chez les marchands en gros sur des comptes séparés suivant leur couleur, étant entendu que la somme totale des prises en charge des rouges et des blancs donnera la prise en charge totale, que le compte rouge pourra être accru de l'apport des vins blancs servant à des coupages, tandis que le compte blanc ne pourra jamais être augmenté;

2° Que les déclarations de récolte mentionnent à l'avenir séparément les quantités produites de vin blanc et de vin rouge.

Around de la Production du Blé

La hausse du prix du pain, ces dernières semaines, a naturellement amené un certain nombre de municipalités à émettre des vœux afin que fussent prises immédiatement des mesures pour enrayer cette hausse et abaisser les prix du pain.

Il est incontestable que cette hausse du prix du pain, comme celle de toutes les autres denrées et de tous les autres produits dont l'homme a besoin, entraîne une gêne considérable pour nombre de familles dignes du plus grand intérêt, et, comme très justement l'a déclaré le ministre de l'Agriculture dans une récente interview qu'il accordait à un rédacteur du Temps : « Qu'on le veuille ou non, qu'on trouve cela suranné ou non, le prix du pain reste une sorte de symbole de la paix sociale. Si on le laissait monter sans limite, ce serait pousser à des demandes d'augmentations de salaires que les difficultés économiques de l'heure présente ne permettraient pas d'accorder et la tranquillité publique risquerait d'en être compromise. »

Mais comment arrêter la hausse du prix du pain et par conséquent la hausse du prix du blé, quelles mesures prendre ? ne risquerait-on pas, à suivre les avis émis de différents côtés, d'aboutir à un but tout opposé à celui que l'on prétendrait atteindre, ne risquerait-on pas d'entraver la production du blé au lieu de l'accroître, ce qui reste le seul moyen d'avoir en France le pain bon marché.

Il s'agit, en effet, purement et simplement, de faire fixer dans chaque département, par le préfet, au sein de laquelle tous les intéressés seraient représentés.

Il ne serait question de rien moins, en haut lieu, que de recensement des stocks, déclaration des récoltes et fixation d'un prix maximum applicable dès le lendemain de la moisson, prix, assure-t-on, qui sera très rémunérateur pour le producteur du blé.

Encore une fois, tout le monde comprend et approuve le Gouvernement lorsqu'il se préoccupe de la hausse du pain, recherche s'il n'y a pas des spéculations et manœuvres malhonnêtes sur les blés et les farines, qui en seraient une des causes et dont les auteurs pourraient être frappés impitoyablement.

Mais le pain est-il donc l'unique produit dont les prix montent ? Le blé monte parce que les autres produits montent, parce que le franc baisse. La première chose à faire, ou plutôt à chercher à réaliser, est donc la consolidation du franc, comme l'a mis si nettement en évidence le rapport des experts. Ceux-ci ont bien soin de montrer les énormes difficultés que l'on rencontrera pour obtenir cette stabilisation, l'ensemble des conditions à prévoir; il faudra dans tous les cas de temps; ce n'est pas par décret qu'on peut songer à stabiliser le franc, ce n'est pas non plus par décret qu'on peut songer à stabiliser le prix du blé et le prix du pain.

Est-il nécessaire de rappeler les objections qui, immédiatement, surgissent quand on parle de fixer les prix, de fixer un prix du blé maximum applicable dès la moisson, très rémunérateur, qui, constituant une garantie pour les cultivateurs, les engagera à produire.

Quelle est aujourd'hui la personne en France qui puisse prétendre donner, d'un produit quelconque, un prix largement rémunérateur ? que sera dans un mois, dans six mois, le pouvoir d'achat du billet de cent francs ? Comme tous les Français, nous souhaitons très vivement que le pouvoir d'achat soit au moins celui d'aujourd'hui, beaucoup plus grand même, mais qui peut l'assurer, qui peut oser en prendre la responsabilité ?

On parle d'un prix largement rémunérateur; mais pour qui ? Supposons même la stabilisation du franc et que nous nous trouvions en période normale, qui peut avoir la prétention de fixer un prix qui soit largement rémunérateur pour le producteur de blé. Il s'agit sans doute, en un temps où l'on envisage volontiers le cas du Français moyen, du producteur de blé moyen. Quel sera, cette campagne, ce producteur moyen ? Celui qui aura récolté une moyenne de 13 quintaux par hectare ? Mais cette moyenne de 13 quintaux sera faite de productions essentiellement variables, de productions de régions qui auront récolté 8 à 10 quintaux et moins, d'autres, au contraire, qui auront

donné 18 à 20 quintaux et plus, à l'hectare.

Le prix rémunérateur pour le producteur moyen sera alors insuffisant pour la masse des producteurs qui n'auront obtenu que 8 quintaux, il risque d'être excessivement rémunérateur pour ceux qui auront récolté 20 quintaux et au-delà. Vaut-il donc fixer le prix du blé par régions, dans ces régions par départements, dans ces départements par communes, dans ces communes par exploitations. Et cependant, ne serait-ce pas aussi logique qu'impraticable ?

Le blé serait taxé, mais l'avoine, le seigle, le sarrasin, l'orge, le seront-ils ? Or, qui pourrait assurer que dans six mois, si le franc continue à baisser, et le prix du blé seul taxé, nous ne reverrons pas, comme durant les années de la guerre, ces céréales secondaires valoir plus que le blé, et songez au découragement des agriculteurs producteurs de blé, à la tentation qu'ils éprouveront de vendre leurs avoines, orges, etc., et de faire consommer leurs blés par le bétail.

Dans les pays où l'Etat a voulu encourager la culture du blé, il a pris soin d'en fixer les cours en assurant au producteur indigène une prime sur le prix mondial du blé. Est-ce pareil système, avec tous les aléas qu'il comporterait pour les finances de la France, que l'on songerait à nous octroyer ?

Ce que demandent les agriculteurs, c'est de ne pas être traités autrement que tous les autres producteurs; si on taxe le blé, qu'on taxe donc les salaires, les prix des engrais, les prix des machines, les prix des chaussures, des vêtements, etc., etc., qu'on stabilise le prix de la vie. On n'y peut songer parce que c'est matériellement impossible.

Nous venons, ces derniers jours, de traverser une partie du centre de la France et de nos régions de l'Est; hélas, nous y avons vu, trop nombreux, beaucoup de champs de mauvaises herbes, que de l'herbe. Bien maigre et sera la récolte de blé; aussi, plus que jamais les agriculteurs sont poussés, en pareil cas, à abandonner cette culture du blé pour laisser pousser simplement l'herbe, sans qu'il leur en coûte de frais et soucis de main-d'œuvre, de durs travaux à effectuer, etc., et la pâture remplacera la terre de labour.

N'allez pas, à plaisir, apporter à ces agriculteurs de nouveaux et décisifs arguments pour agir ainsi, n'allez pas leur faire sentir que le producteur de blé ne peut pas être considéré comme un producteur ordinaire disposant librement du fruit de son travail, mais comme un producteur qui devra toujours subir, au fond, le régime de l'exercice, de l'inquisition, de la taxation, etc. Vous aboutirez fatalement à l'opposé du but que vous voulez atteindre. Les surfaces consacrées au blé iront encore en diminuant sensiblement et la France sera de plus en plus, et pour longtemps, pauvre en blé.

H. HITIER.

(Agriculture Pratique).

L'Aspect des Blés

Je pensais qu'avec le soleil nos blés s'amélioreraient, il faut convenir qu'ils se sont un peu refaits, mais le mal était tellement grand, par suite de la persistance des pluies et du froid, qu'il reste malgré tout des dégâts importants. J'ai passé les premiers jours de la semaine à voir des blés un peu dans tous les coins du département, or, partout la rouille, la rouille plus ou moins accentuée de la tige, mais surtout la rouille de l'épi. J'ai vu des variétés fortement atteintes, comme le Bon Fermier et Hybride Inversable, presque tous les épis ont plus ou moins de grains pris de la rouille. C'est d'ailleurs très facile à reconnaître, l'épi au lieu d'être uniformément vert, certains épis sont blanchis prématurément, prenez un de ces épis et faites sortir le grain, vous le trouverez déjà fortement ridé et comme entouré d'une poussière jaune, caractéristique de la rouille, ce grain de blé mourra très mal, ira toujours en se resserrant, à la maturité, il sera tout petit et ne contiendra pas de farine. J'ai vu des champs de blé où le rendement sera ainsi diminué de près de moitié. Nous nous attendions bien à cette poussée de rouille, mais nous ne croyions pas qu'elle serait aussi importante. Je demande à nos cultivateurs d'observer très attentivement leurs blés, de noter ceux qui sont des plus fortement atteints comme ceux qui resteront indemnes de toute maladie, de nous prévenir, afin de faire une sélection et que nous puissions recommander les variétés les plus résistantes comme semailles. Je l'ai toujours dit, c'est une mauvaise année qui se prépare et certainement nous aurons de grosses déceptions au battage.

Th. BRIERE.

(L'Agriculteur Sarthois).

Encore le Doryphora

Le doryphora vient de faire une nouvelle apparition, dans la Corrèze, cette fois, après la Guyenne et le Périgord, c'est l'ennemi le plus terrible de la pomme de terre, en raison d'abord des ravages qu'il cause et ensuite de sa multiplication prolifique : une femelle, seule, pond un millier d'œufs et, durant la saison végétative, trois générations peuvent se succéder.

Il importe donc pour les cultivateurs de bien connaître l'ennemi auquel ils ont à faire face et les moyens de le détruire. Et d'abord, comment se propage-t-il ? Le transport d'une seule feuille ayant des œufs ou des larves peut suffire mais la propagation s'opère par le vol de l'insecte parfait, particulièrement à redouter au printemps et à l'automne.

Les œufs sont déposés par les femelles non pas isolément mais par paquets de 30 à 40, généralement au revers de la feuille, ils sont jaunes orangés, de forme nettement ovoïde, d'un millimètre et demi chacun environ. Cette ponte a lieu au printemps, sept ou huit jours après la ponte de l'œuf et chaque œuf donne naissance à une larve. La larve mesure 2mm. environ à sa naissance pour en atteindre 15 à 20 à complet développement, c'est-à-dire de deux à trois semaines après. De la forme tétrarténaire, la larve passe à une forme demi-cylindrique avec deux rangées de points noirs de chaque côté du dos, tête et pattes noires, couleur rougâtre, — ne pas les confondre avec les coccinelles qui sont, au contraire, les ennemis du doryphora, — la nymphe de 12 mm. environ de long, dos arrondi, corps rosé. L'insecte parfait enfin mesure à peu près un centimètre de long, la femelle étant plus forte que le mâle, le corps conservé la couleur orange-rouge avec tête et extrémité des pattes noires, quelques points noirs sur la naissance du dos, les élytres sont jaunes rayées noires par cinq bandes très nettes, ce qui permet de reconnaître parfaitement l'insecte parfait, s'il peut y avoir doute parfois sur la larve ou la nymphe.

Ainsi bien connu, l'ennemi peut être facilement découvert, les cultivateurs doivent donc avoir soin de passer souvent dans leurs champs de pommes de terre, de se pencher çà et là sur les pieds pour les examiner, ce faisant ils éviteront peut-être un grand malheur aussi bien à la récolte qu'à la production non seulement de la commune, mais de la région tout entière.

Une fois découvert, il faut le détruire. On a préconisé divers moyens, notamment un moyen radical qui consiste à interdire la culture des pommes de terre dans les régions atteintes et régions voisines, ce moyen pour être radical n'en est pas moins mauvais, il oblige les insectes à aller ailleurs chercher leur nourriture, alors qu'il est préférable de restreindre leur champ d'action néfaste et de leur fournir, sur place, leur aliment favori pour les y attirer et les détruire.

La destruction du doryphora s'opère par le ramassage qui constitue le meilleur moyen de lutte, car il permet non seulement de détruire les adultes, mais encore les œufs, nymphes et larves en voie de transformation. Pratiquer ce ramassage avec beaucoup d'attention, le renouveler fréquemment, car la sortie des insectes s'échelonne sur une assez longue période.

Des primes sont même données aux ramasseurs de doryphores, le moyen est excellent, bien que, lorsqu'il s'agit d'un ennemi commun des cultures, l'agriculteur n'ait pas besoin d'encouragement pour le détruire, son propre intérêt étant le premier en jeu.

Comment opérer le ramassage ? Nous conseillons fortement de ne pas secouer les fanes mais de recueillir dans un récipient, boîte ou autre, les feuilles sur lesquelles sont posés œufs ou larves et de faire tomber dans ce récipient les insectes parfaits qu'on trouve. On peut incinérer les pieds atteints mais il faudra toujours laisser quelques pieds verts précisément en vue de recueillir ultérieurement les insectes qui auraient échappé aux précédents ramassages.

Quant on redoute le doryphora, on peut préventivement traiter le sol. Les insectes passent l'hiver dans le sol, six mois environ, à une profondeur de 0 m. 20 à 0 m. 40, ils redoutent le froid qui en détruit un grand nombre, un labourage d'hiver est donc une excellente mesure préventive qui entrainera la destruction d'un grand nombre d'insectes. On peut, en outre, traiter le sol avec de la chaux vive qui sera incorporée à la terre par le labour, mais même à forte dose, ce procédé ne donne pas grand résultat; le traitement au benzol est très coûteux et d'un effet non contrôlé; le traitement au sulfure de carbone est préférable, à la dose de 100 grammes par mètre carré. Nous recommandons, dans l'état actuel de la question, aux agriculteurs, d'avoir recours aux conseils des professeurs d'agriculture ou du directeur des Services agricoles de leur région.

A côté du traitement du sol dont l'efficacité jusqu'à plus ample informé nous semble contestable, il y a le traitement du feuillage des plants de pommes de terre pour détruire les larves ou les adultes. Les pulvérisations d'arséniate de chaux sont les moins coûteuses et les plus efficaces, elles sont toujours supérieures aux poudrages.

Ne jamais pulvériser à la bouillie bordelaise les plants de pommes de terre infestés par le doryphora avant de l'avoir détruit, parce que cette bouillie a un effet insecticide, elle ne détruit pas le doryphora, elle le chasse et le but pour suivi présentement est de l'annuler sur place et non de multiplier les foyers d'infection.

C'est pour cela que des décisions préfectorales sont intervenues dans les départements contaminés dont les agriculteurs devront tenir compte : Pour éviter la propagation du doryphora, ils devront, dans les parcelles contaminées, faire l'année suivante une nouvelle plantation de pommes de terre pour retenir l'insecte à nouveau et en permettre la destruction sur place. La culture d'une céréale ou d'un fourrage après celle de la pomme de terre atteinte par le doryphora rendrait tout ramassage impossible et l'insecte ne trouvant plus son aliment favorite sur place, prendrait son vol, pour aller la chercher ailleurs.

Que les cultivateurs se pénètrent bien

de cette idée : il s'agit de l'intérêt général, le péril à conjurer ou à limiter est redoutable. Donc ne pas, faute d'attention ou par négligence, ou pour s'éviter un ennui, une modification dans ses assolements, contribuer à la propagation du fléau, signaler au contraire aux autorités la présence du doryphora dans ses cultures de pommes de terre, dès son apparition, rechercher attentivement les indices de sa présence, vérifier souvent le feuillage des pieds de pommes de terre et procéder immédiatement au ramassage et à la destruction par le feu des larves ou insectes ainsi que des fanes qui les auront abrités, ce faisant ils contribueront au mieux-être général en défendant leurs intérêts particuliers.

P. AGRICOLA.

(Le Fermier.)

LA COULURE, L'EUDÉMIS, ETC.

Nous avons reçu la lettre suivante :

« On me porte un échantillon que je vous envoie par même courrier. Il y a quelques cochylys qui y ont travaillé, mais la grappe se dessèche comme s'il s'agissait du mildiou de la grappe ou plutôt du pédoncule. La récolte, qui était très abondante est complètement enlevée sur 4643, Malguc 829-6. Girerd assez malmené et, chose curieuse, Grand-noir, Jurançon, presque indemnes. Ce sont les hybrides qui ont perdu leur récolte, les uns en partie et les autres en totalité. Vous me rendriez service en me faisant connaître la cause exacte du mal, le plus tôt possible. »

Les grappes envoyées contenaient de nombreux « nids » d'eudémis et même plusieurs chenilles en train de se chrysalider. Une grappe, dont tous les grappillons étaient réunis par des fils, ressemblait à une quenouille.

Presque tous les grains avaient disparu : disparition due en partie à l'insecte précité, mais aussi à la coulure proprement dite.

Ce qui est curieux d'après cette lettre, c'est l'attrait de certains hybrides pour l'eudémis. Ils avaient jusqu'ici plutôt la réputation de la repousser et voici qu'ils l'attirent maintenant ! Ne pourrait-on songer à les utiliser comme plantes pièges ? Il y a sérieusement quelque chose à trouver dans cette voie.

La coulure sans eudémis ni cochylys a été générale cette année. Même dans le Midi de la France et en Algérie, elle a fait tomber pas mal de grappes, au moment de la floraison, et de grains ultérieurement. Le gros Aramon s'est éclairci sensiblement, quoiqu'il n'a gardé que quelques grains. Sur d'autres variétés ou d'autres vignes, il n'est absolument rien resté, comme l'établit la lettre ci-dessous :

« Je vous adresse sous ce pli des grappes de raisin desséchées prélevées sur différentes souches dont je vous serais bien obligé de me dire de quelle maladie elles sont atteintes. J'ai une bonne partie de mon vignoble ainsi. Ces grappes proviennent soit d'Aramon, soit des Carignan, soit de Gros noir. Les souches dont les grappes sont ainsi ont de grosses pousses bien fourrées.

« En même temps, je vous prierais de me dire comment cela se fait qu'il y ait des raisins dont les grains sont très petits, d'autres dont les grains sont petits avec parmi eux de gros; et d'autres dont la grappe n'a seulement avec que quelques grains gros ou petits (est-ce la coulure) ?

« Je vous serais bien obligé de me dire l'avenir. Il n'y a pas eu d'attaque de mildiou.

» G. J. (Biterrois).

Les grappes qui perdent la plupart de leurs grains pâlissent ou rougissent suivant la variété, puis se dessèchent s'il fait sec ou pourrissent si le temps est humide. Dans ce dernier cas, on croit avoir affaire au mildiou; il n'en est généralement rien. Quant aux grappes qui portent un mélange de petits et de gros grains, il s'agit de millerandage, lié le plus souvent aux conditions défavorables de température dans lesquelles la floraison s'est effectuée. D'autres causes peuvent intervenir, elles se résument presque toutes en une insuffisance et, par suite, inégale alimentation des grains.

Il y a des cépages où cette particularité est la règle chez nous; 829.6 par exemple et d'autres encore, hybrides ou variétés de Vinifera.

On ne peut pas grand chose contre le millerandage. Si les petits grains mûrissent, ils donnent de meilleur vin que les gros; mais s'ils restent verts, c'est évidemment autre chose.

Mais contre la coulure proprement dite, on peut beaucoup, en s'y prenant à temps. Les vigneronnes doivent s'habituer à prévoir les phénomènes végétatifs qui les intéressent, et cela n'est pas très difficile, puisqu'ils sont liés à ceux qui les précèdent. Une vigne exhubérante avant la floraison, risque de couler; une vigne faible, non, etc. Le danger est donc connu à l'avance, et on sait comment on peut y parer. Actuellement il est trop tard pour agir contre la coulure.

L. RAVAZ.

(Progrès agricole et viticole).

FUTS ET MÈCHES

La conservation des fûts vides par la combustion du soufre est une vieille pratique consacrée par l'expérience et justifiée par les sciences chimiques et biologiques; l'anhydride sulfureux, ou gaz sulfureux, produit par la combustion du soufre, est un antiseptique énergique et

ont permis son emploi même dans les substances alimentaires.

Mais les actions de la combustion de l'anhydride sulfureux sont assez complexes pour que, si on les ignore, on puisse éprouver quelques déceptions; c'est dans un lot de fûts, quelques-uns qui, méchés comme les autres, ont cependant été en vahis de moisissures, ou, placés dans des locaux différents, se conservent dans l'un et moisissent dans un autre, etc., etc. Le mécanisme de l'action de l'anhydride sulfureux est donc intéressant à connaître pour les praticiens.

En laissant de côté les phénomènes d'oxydation lente qui donnent, au bois des fûts vides, ces goûts anormaux, dits *goûts de sec*, je n'envisagerai, ici, que les taches que révèle l'observation, au *curieux*, de l'intérieur des fûts, par l'œil placé au trou de bonde, taches isolées ou confluentes le plus souvent, blanches au début, puis noircissant et, souvent, devenant vertes ou bleues, et dues à des moisissures. (A suivre).

LES RECOLTES

CÉRÉALES

L'article hebdomadaire du *Bulletin des Halles* que nous publions ci-dessous reflète très exactement la situation actuelle des récoltes de céréales en France. Notre département présente, aussi lui, des champs de blé bien médiocres et des champs assez bien fournis de tiges. Que seront les épis et les grains de ces épis ? Il est encore un peu tôt pour bien se rendre compte du résultat, que seuls du reste les battages permettent d'apprécier avec une certitude suffisante. On a commencé la coupe des avoines et des seigles, et la semaine prochaine on continuera par les blés.

On peut toutefois affirmer que la récolte 1926 présentera un déficit sur 1925, mais on ne saurait dès maintenant en estimer l'importance.

Les disponibilités en culture diminuent de jour en jour. Aussi les quelques lots offerts par la culture sont-ils pris rapidement par la petite minoterie qui a des besoins en farine à remplir. On a payé depuis quinze successivement 220, 225, 230, 235. On dit même 240.

La grande minoterie arrête la mouture et les achats pour passer la revue annuelle et le nettoyage de ses moulins. Elle reprendra le travail avec les blés nouveaux. Ses stocks en farine sont à peu près suffisants pour remplir ses contrats en boulangerie.

Du *Bulletin des Halles* du mercredi 21 juillet :

Les conditions météorologiques de cette semaine ont été éminemment favorables à toutes les récoltes en terre et en toutes régions; l'insolation régulière, fort intense à certaines heures, accélère la maturité des épis, et l'amélioration paraît aussi décisive sur les céréales d'automne que sur celles de printemps. C'est peut-être sur les betteraves sucrières et fourragères que l'influence d'une température irrégulièrement estivale, caniculaire dans les villes, atténuée dans les campagnes par des brises légères, a été le plus sensible. Sans doute, le grand retard de la végétation, provoqué par la longue période pluvieuse et froide du 15 avril au 15 juin ne pourra pas être rattrapé; mais nous regagnons bien quelques jours dans le centre et le nord, aussi bien pour le blé et le seigle que pour les avoines, les orges, les plantes sarclées et les prairies. Ainsi on a pu terminer on ne peut mieux la rentrée des foins, grâce à une fenaison rapide, et l'on s'est hardiment attaqué aux céréales d'automne dans le Midi et sur divers points dans le Centre. La moisson se développe. Du littoral méditerranéen, des vallées du Rhône et de la Garonne, elle s'étend peu à peu vers le centre de la France. La soudure se fera mieux dès lors qu'on ne le supposait encore au début de juillet, quand de gros et néfastes orages vivaient nos inquiétudes. Cependant si, d'une façon générale, le beau temps s'est affirmé, les orages localisés ont été nombreux encore; mais ils n'ont duré que l'espace d'un matin ou d'un après-midi, et n'ont par conséquent pas entraîné une suspension sérieuse du travail agricole.

Tout serait donc maintenant pour le mieux si nous n'avions pas à compter sur une diminution des rendements à l'hectare. Au point de vue des grains sera-t-elle de 10 ou 15 o/o sur les résultats de 1925 ? On ne saurait préciser, tant que les battages ne nous fourniront pas d'irréversibles éléments d'appréciation et de calcul. Néanmoins, sur beaucoup de parcelles, le développement des tiges s'est magnifiquement accentué depuis environ un mois, et l'on peut croire qu'elles fourniront autant de grains et de pailles que l'année dernière. Les différences de végétation, en ce qui concerne plus spécialement le blé et l'avoine, sont encore très sensibles à l'heure actuelle, alors que la maturité s'affirme; de plus, il y a trop de mauvaises herbes çà et là, et l'on sait que les maladies, et notamment la rouille, ont laissé en bien des champs des traces inquiétantes.

BLE. — La nouvelle crise ministérielle, qui ne paraît pas devoir atténuer la crise financière, extrêmement aiguë, a eu pour effet d'interrompre la discussion des interpellations sur la cherté du blé et du pain. Cela n'est pas à regretter. Les pré-

miers orateurs n'ont fait que prôner le retour aux réglementations étatiques, dont ne veulent ni les agriculteurs ni les consommateurs. Certaines des mesures proposées par les interpellateurs ne pourraient aboutir qu'à décourager la culture du blé au lieu de la stimuler, comme chacun le souhaite. Les producteurs de blé ont, au reste, vigoureusement protesté un peu partout, non seulement contre les propositions de certains députés, mais aussi contre les allégations du ministre de l'Agriculture lui-même, laissant entendre que la responsabilité des hausses successives enregistrées sur le pain incomberait en grande partie aux gros fermiers et exploitants directs. Il est probable que les protestations contre les projets de taxation, de déclaration de récoltes, d'obligation de battre avant le 1^{er} mars de chaque année, etc., vont continuer. Il importe qu'un mouvement d'opposition à l'étatisme des céréales se dessine dans les milieux agricoles et commerciaux. On a de nouveau réclamé l'institution du monopole de l'importation. Ne serait-ce pas le bon moyen d'aggraver nos difficultés d'approvisionnement et la cherté du blé, de la farine et du pain ?

Les attaques dont les agriculteurs ont été l'objet ne les ont pas trop émus, car leurs offres en tous marchés sont restées faibles. Les vieux grains ne sont-ils pas d'ailleurs, complètement épuisés dans la grande majorité des exploitations ? La soudure s'accomplit tout doucement et il est probable que la semaine prochaine nous aurons des offres sensiblement meilleures qu'aujourd'hui.

Rien donc ne stimule les transactions en blé disponible et livrable, indigène et exotique, et nous voici pour ainsi dire dans le marasme. Les demandes de la minoterie sont loin d'être satisfaites, alors que dans quelques jours on nous raconte des histoires de brigand. On parle d'accaparement ! Il ne doit pas être fameux. Les affaires sont forcément calmes et les faibles lots que l'on peut acquérir au marché libre se traitent dans les prix de 240 à 245 en blé vieux ou en blé nouveau, en provenance principalement du Sud-Est et du Sud-Ouest. Il n'y a pas d'offres en blés algériens.

FARINES. — Fabrication restreinte, mais il y a cependant assez de marchandise dans la plupart des moulins pour répondre aux besoins ordinaires de la boulangerie. Tendence ferme.

SONS ET ISSUES. — Les prix élevés du blé ont réagi sur ceux des sons et issues, dont les offres sont de médiocre importance; il y a un peu de marchandise dans la minoterie, par suite du ralentissement général de la fabrication. La demande est peu pressée, de sorte que les prix ne présentent pas de large fluctuation. Dans les milieux d'élevage, il y a une économie absolue des sous-produits de mouture, compensée par une consommation plus copieuse des têtes moutonnées. En somme, affaires plutôt difficiles. Nous relevons les prix suivants :

Sons gros 37 à 89 en disponible, 93 à 95 en livrable.

Sons ordinaires 85 à 86 en disponible, 88 à 92 en livrable.

SEIGLES. — La moisson est commencée sur d'assez nombreux points dans le Midi et le Centre; elle s'accroît dans la semaine prochaine, si la température reste favorable. Les cultures sont généralement satisfaisantes, aussi escompte-t-on que les rendements ne seront pas sensiblement au-dessous de ceux de 1925. D'ores et déjà, on peut être certain que si l'on maintient le régime des succédanés, notre production ne répondra pas aux exigences ainsi accrues. L'importation s'imposera en conséquence.

AVOINES. — L'amélioration que nous signalons dans notre précédent compte-rendu du marché libre s'est accentuée, en raison de la chaude température; il y a maintenant des cultures d'automne qui sont très belles; celles de printemps sont fort diverses, suivant les milieux. La moisson commencée dans plusieurs régions déjà va se développer, la maturité évoluant avec une assez grande rapidité.

Grises de Bretagne 132 à 133. Les autres provenances de Bretagne sont, comme nous l'avons déjà dit, complètement épuisées.

En avoines nouvelles, pas encore d'offres.

SARRASIN. — Affaires nulles; on ne traite du moins que de petits lots de Bretagne dans des prix de 183 à 185, disponible immédiat, départ grands réseaux.

Sur les marchés de production, la culture n'offre plus rien. L'apparence des cultures est assez satisfaisante, mais on redoute l'excès de chaleur en quelques milieux.

...

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville 200 à 250 »
Paille — — — — — 100 à 120 »
Foin, les 500 k. en ville... 280 à 300 »
Paille — — — — — 130 à 150 »

VINS

L'état déplorable de notre vignoble qui ne donnera qu'une très faible récolte, quoi qu'il arrive d'heureux désormais pendant les deux grands mois qui nous séparent encore de la récolte, jette la consternation parmi les vignerons de notre région. Le mildew et les insectes dévastateurs, Pyrale, cochylis, eudemis, se sont acharnés sur certains ceps de vignes, où depuis quelques jours déjà on ne voit plus trace de grappes ni de feuilles.

Avec les frais élevés de la culture, cela devient désespérant, et un peu partout on jette le manche après la cognée et on décide d'arracher.

Comme nous l'annoncions déjà dans notre précédent bulletin, les prix se sont beaucoup raffermis, et nous constatons une hausse sensible dans les prix de tous les vins, muscadets, gros-plants, hybrides divers, noahs, othellos, rouges divers.

BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 12 juillet.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps est orageux et lourd et le débit aux abattoirs s'en ressent. Avec cela, le chômage du 14 juillet restreint les besoins.

GROS BETAIL. — Amenés : bœufs, 2.961; vaches, 1.480; taureaux, 344; soit un total de 4.785 contre 4.675 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 673 gros bovins contre 865.

La vente assez bonne au début s'est montrée assez difficile par la suite et il s'est produit un léger tassement pour toutes les qualités.

VEAUX. — Amenés 3.111 contre 1.656 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 307 contre 355. La vente a été moins mauvaise qu'on ne s'y attendait devant l'ampleur des arrivages, car il existait des besoins. La baisse a été réduite à environ six ou huit sous par livre.

MOUTONS. — Amenés 15.832 contre 9.659 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 492 contre 3.320.

Vente très calme, cours difficilement maintenus. Dans certains cas, il y a eu une baisse de 3 francs par tête, mais le total n'est pas général.

PORCS. — Amenés 2.581 contre 2.763 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs 1.020 contre 880.

Vente très calme. Les très beaux animaux très rares ont gagné 10 francs aux 100 kilos, tandis que dans les sortes médiocres il y a une baisse de 10 francs.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extras 9.50 le kilo vif; bons maigres de pays, 9.20 à 9.50; maigres ordinaires et petite marchandise, 8.50 à 9; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 9 à 9.30; porcs du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre, 8.50 à 9.20; fonds de parquets, 8.50 à 8.80.

COCHES. — Vente mauvaise; la cote s'établit entre 6.50 et 7.40.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 18, contre 10 il y a huit jours. Vente calme entre 180 et 350 fr. la pièce, suivant la grosseur et la qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 12 juillet.

Amenés		Invendus	
BŒUFS	2.961	425	
VACHES	1.480	213	
TAUREAUX	344	39	
Totaux	4.785	677	
Vente plus difficile.			
VEAUX	3.111	358	
Vente mauvaise.			
MOUTONS	15.832	1.860	
Vente très calme.			
PORCS	2.581		
Vente calme.			

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	9 40	8 50	6 90 10 »
Vaches	9 40	8 30	6 50 10 20
Taureaux	8 »	7 50	7 » 8 60
Veaux	10 60	9 »	7 80 11 30
Moutons	14 50	11 »	9 70 15 40
Porcs	13 42	11 28	9 14 13 56

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	5 64	4 76	3 45 6 20
Vaches	5 64	4 65	3 25 6 53
Taureaux	4 80	4 20	3 50 5 33
Veaux	6 36	5 22	4 29 6 78
Moutons	7 25	5 28	4 17 8 01
Porcs	9 40	7 90	6 50 9 50

Paris-La Villette, lundi 19 juillet.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps a été très orageux. Cependant, il y a lieu de considérer que de très importantes quantités de viandes parvenant

avariées aux Halles, la boucherie de détail va aux abattoirs qui travaillent donc avec une grande activité.

GROS BETAIL. — Amenés : bœufs, 2.195; vaches, 1.140; taureaux, 310; soit un total de 3.645 contre 2.961 il y a huit jours. Restant aux abattoirs, 614 gros bovins contre 673.

Vente bonne en raison du petit total amené. Hausse moyenne de quatre sous par livre.

VEAUX. — Amenés, 2.342 contre 3.111 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs, 287, contre 307.

Vente bonne, la demande étant extrêmement active. La cheville n'a pas hésité à payer huit à dix sous de plus par livre.

MOUTONS. — Amenés 11.797 contre 15.832 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 3.975 contre 492.

Vente meilleure. Hausse de 5 à 10 francs par tête, surtout en entre-deux. Hausse sensible des africains.

PORCS. — Amenés 2.220 contre 2.581 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs 1.150 contre 1.020.

Vente bonne dans les beaux animaux qui ont progressé de 20 francs aux 100 kilos. Le placement des qualités médiocres reste très difficile.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extra, 9.70 le kilo vif; bons maigres de pays, 9.20 à 9.70; maigres ordinaires et petite marchandise, 9 à 9.30; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 9 à 9.50; porcs du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre, 8.80 à 9.50.

COCHES. — Vente mauvaise; la cote s'établit entre 6.50 et 7.30.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 19 contre 18 il y a huit jours. Vente calme entre 250 et 330 francs la pièce, suivant la grosseur et la qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 19 juillet.

Amenés		Invendus	
BŒUFS	2.195	8	
VACHES	1.140	3	
TAUREAUX	310	2	
Totaux	3.645	13	
Vente bonne.			
VEAUX	2.342	10	
Vente bonne.			
MOUTONS	11.797	100	
Vente facile.			
PORCS	2.220		
Vente facile.			

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	9 60	8 70	7 20 10 30
Vaches	9 60	8 50	6 80 10 50
Taureaux	8 30	7 80	7 30 8 90
Veaux	12 »	10 40	9 20 12 30
Moutons	13 70	11 28	9 14 13 84
Porcs	13 70	11 28	9 14 13 84

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	5 76	4 87	3 60 6 39
Vaches	5 76	4 76	3 40 6 72
Taureaux	4 98	4 37	3 65 5 52
Veaux	7 20	6 03	5 06 8 08
Moutons	7 30	5 52	4 31 8 22
Porcs	9 60	7 90	6 50 9 70

Marché Talensac

Nantes, le 23 juillet 1926.

Amenés		Vendus		PRIX	
				Prime	Prime
Bœufs	6	6	4 80	3 80	
Vaches	6	6	4 76	3 40	6 72
Veaux	340	340	6 25	5 52	
Moutons	289	289	6 60	5 60	
Porcs

FOIRES ET MARCHÉS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MOIS DE JUILLET

Lundi 26 : Guémené, Joug, Moisdon. — Mardi 27 : Vallet. — Samedi 31 : Saint-Joachim.

MOIS D'AOUT

Lundi 2 : La Chapelle-Basse-Mer, Frossay, M. Sillac, Nozay, Vallet. — Mardi 3 : Blain, Châteaubriant, Machecoul, Montoir, Riaillé. — Mercredi 4 : Saint-Etienne-de-Montluc. — Jeudi 5 : Ancenis. — Vendredi 6 : Basse-Goulaine, Nort. — Samedi 7 : Abbaretz, Nantes.

Lundi 9 : Bourgneuf. — Mardi 10 : Blain, Boussay, Loroux-Bottreuil, Petit-Mars, Puceul. — Mercredi 11 : Brains, Guérande, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. — Jeudi 12 : Aigrefeuille, Arthon, Vuc. — Vendredi 13 : Sainte-Pazanne.

Lundi 16 : Escoublac, La Haie-Fousaisière, Mauves, Le Pellerin, Savenay, Vallet, Vieilleville. — Mardi 17 : Legé, Montbert (Geneston). — Mercredi 18 : Vigneux.

— Jeudi 19 : Ancenis, La Chapelle-Heulin, Herbignac, Héric, Rezé. — Vendredi 20 : Blain, Saint-Père-en-Retz.

Lundi 23 : Couéron. — Mardi 24 : Saint-Julien-de-Concelles, Vallet. — Mercredi 25 : Conquereuil, Fresnay, Riaillé. — Jeudi 26 : La Chapelle-Launay, Mesquer, Plessé. — Vendredi 27 : Saint-Mars-la-Jaille. — Samedi 28 : Fay, Nort, Saint-Julien-de-Vouvantes. — Lundi 30 : Guémené, Lavaur, Moisdon, Saint-Fiacre, Saint-Jean-de-Corcoué, Saint-Sébastien.

Chaux éteinte pour l'Agriculture

COMPOSITION APPROXIMATIVE

Chaux : 45 %.
Oxydes de fer et d'alumine, matières organiques : 10 %.
Humidité : 45 %.

Livrable sans vente, par wagons complets de 10 tonnes gare Nantes, au prix de 8 fr. la tonne, chargement compris.

S'adresser aux usines Brissonneau et Lotz, 1, rue Bellier, Nantes-Doulon.

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 2 fr. par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves BOURGEOIS, 19, rue Crébillon, à Nantes.

102. — A vendre battisse vaneuse en bout et monte paille, révisée, marque Lotz, moteur Bernard 8-10 C.V. Etat neuf.

103. — A louer pour le 23 avril 1927, dans le canton d'Aigrefeuille, à prix d'argent ou à moitié fruits, une ferme de 17 hectares. Bons bâtiments.

104. — A louer pour le 23 avril 1927, ferme de 60 h. région choletaise. S'adresser à M. Reliquet, 13, rue Général-de-Sonis, ou à M. Chupin, expert, 3, rue Jean-Jaurès, Cholet.

105. — A vendre une torpédo 4 places Vinot-Dequingand 10 C.V., en parfait état, éclairage et démarrage électriques, ayant roulé 5.450 kilomètres. 2^e Avec ou sans son moteur, un presseur et un broyeur de pommes, système Simon, vis de 100 m/m avec deux mâts, 2 m. 10 et 1 m. 75. S'adresser à M. Raffré, à la Chapelle-sur-Erdre.

106. — A vendre un dindon noir de Sollogne, un an, excellent reproducteur; 55 francs.

107. — A louer pour le 25 avril 1927, une ferme de 30 hectares, située commune de Port-Saint-Père.

108. — A vendre Citroën 5 C.V. torpédo 2 places, très bon état de marche, 5 confort, éclairage cote.

109. — A louer pour le 29 septembre 1926, à moitié fruits, une ferme de 25 hectares, commune de Guérande. S'adresser à M. Allard, notaire à Guérande.

110. — A vendre, un break couvert, 6 places, en bon état.

DEMANDES

38. — On demande un garde marié, logé, non nourri, l'homme seul employé à la garde et à toutes mains.

39. — Ménage avec ou sans enfants de Paimboeuf, l'homme s'occupant du jardin, la femme soignant poulets et une vache.

40. — On demande ménage cultivateur jardinier, femme basse-cour sachant traire.

41. — On demande pour septembre 1926, un ménage, homme jardinier, femme toutes mains.

42. — On demande un ménage d'un certain âge pour la campagne, le mari toutes mains, sachant conduire un cheval, la femme occupée dans la maison.

43. — Ménage sans enfants apte à petits travaux de jardinage et service intérieur, libre de suite, demande place à la campagne.

44. — On demande célibataire pour s'occuper de jardin, chevaux et divers petits travaux campagne.

Sulfate de Cuivre Bouillie Azur - Soufre

Sulfate de cuivre..... 400 »
Bouillie Azur..... 315 »
Soufre..... 144 »
Quantités limitées et sans engagement.

CHAUX POUR L'AGRICULTURE

La grève des mineurs anglais restreint l'extraction du charbon et par suite son exportation. Aussi les prix ont-ils monté sensiblement depuis quelques semaines, ainsi que ceux de la chaux par ricochet.

Nos lecteurs trouveront ci-dessous les nouveaux prix que cette situation nous impose.

Par contre nous sommes arrivés à la période de morte-saison et nos fournisseurs nous avisent ce matin qu'ils peuvent accepter des ordres avec la condition d'une très prompte expédition soit sous un délai de 2 à 3 jours.

CHAUX DE MONTJEAN

Grosse chaux en belle pierre blanche..... 100 »
Chaux menue au centre de chaux » »
Chaux agricole mélangée..... 95 »

Les 1.000 kilos en vrac sur wagon Champloché et par 8.000 kilos minimum.

Bâchage facultatif... 3 fr. par 1.000 k.
Poëds de l'hectolitre de grosse chaux : 92 à 95 k. Pureté 90 o/o.

Chaux blutée..... 100 »
Fleur de chaux blutée..... 110 »

Les 1.000 kilos livrés en sacs de 35 k. facturés et repris au même prix si rendus dans le délai de 3 mois.

Livraisons en wagons découverts de 5 tonnes minimum.

Bâchage obligatoire... 3 fr. par 1.000 k.

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAYONS (Marques diverses)

Blanc, 72 % d'huile..... au cours
Blanc, 64 ou 60 % d'huile..... au cours
Bleu pâle..... au cours

Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour 1/2 caisse de 70 k. environ.

Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 500 grammes.

Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en barres... au cours
Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceau... au cours

Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.

HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, Pestagnon de 10 k..... 1

